

casion de ce fait : « Si les citoyens qui ont été acquittés par les tribunaux ou qui sont porteurs de certificats de non-rébellion, doivent obtenir surtout sûreté et appui, les conspirateurs reconnus doivent être poursuivis. » Puis, l'agent rappela expressément la loi du 12 juillet 1793, et énuméra toutes les catégories de ceux que cette loi déclarait coupables et traîtres à la patrie.

Le Conseil général de la Commune, après sa réorganisation, avait voté, sur l'invitation des représentants, une adresse à la Convention nationale. Le texte en fut plus d'une fois remanié, car les représentants voulaient qu'elle ne se bornât pas à exprimer des sentiments généraux, à offrir une pure adhésion à la Convention et à la République, mais qu'on y parlât de la situation des partis à Commune-Affranchie, c'est-à-dire qu'on se fit l'organe de leurs haines contre une fraction des patriotes.

La Société populaire régénérée avait, de son côté, voté une adresse. Ses députés (1) parurent à la barre de la Convention, le quatrième jour des *Sans-culotides*. La veille, Dubois-Crancé avait fait un rapport sur les moyens de rétablir, en France, le commerce, l'agriculture et les arts. « A Lyon, avait-il dit, où dix millions se transformaient annuellement par l'industrie en une valeur de deux cent millions, au profit de la République, les fabricants sont réduits, pour subsister, à transporter d'une place à l'autre les pierres des démolitions qu'on vous a fait ordonner, comme si des maisons pouvaient être des aristocrates. » Il est assez remarquable que, maintenant, toutes les fois qu'on parlait de Lyon, c'étaient ceux qui lui avaient fait le plus de mal, les Dubois-Crancé, les Collot-d'Herbois et les Fouché qui s'empressaient de témoigner des sympathies hypocrites.

Les députés de la Société populaire régénérée offrirent à la République cent cavaliers jacobins et un vaisseau de guerre. Puis, ils terminèrent leur adresse, en disant : « Nous vous prions, au nom de notre Commune, de jeter promptement un regard sur les moyens de relever notre commerce. » Collot-d'Herbois prit la parole ; il était encore membre du Comité de Salut public. Il rappela que le Comité avait préparé un rapport tendant à rendre à Commune-Affranchie son commerce, et à revivifier l'industrie en la ramifiant, par le moyen d'avances, aux ouvriers industriels. — On voit que c'était le plan développé dans le Mémoire de Dupuis et Reverchon, — mais que Cou-

(1) Guyon, Prégay, Menoux, Chenaux, Trouillet, Mestrau, Magat, Remy, Perret fils, Prévot et Champanhét.